

Dépister, diagnostiquer et suivre le traitement des **HÉPATITES VIRALES**

Votre biologiste médical
est médecin ou pharmacien,
demandez-lui conseil !



Analyse
biologique

+



Biologiste
médical

→



Diagnostic
biologique



Analyse biologique

Le plus souvent effectuées à partir de sang ou d'urine, les analyses biologiques jouent un rôle essentiel tout au long du parcours de soins des patients, du dépistage au suivi de traitement.



Biologiste médical

Le biologiste médical est médecin ou pharmacien de formation. Il est chargé du contrôle et de la validation des analyses biologiques qui sont prescrites aux patients. Le biologiste médical interprète les résultats et dialogue avec le médecin et le patient.



Analyse
biologique



Biologiste
médical



Diagnostic
biologique

Diagnostic biologique

Le diagnostic biologique est un élément essentiel de la prise en charge thérapeutique. Il est établi sur la base de l'interprétation de résultats des analyses. **60 à 70 % des décisions médicales sont prises à partir d'un résultat issu d'un test de diagnostic biologique***.



* Association européenne des fabricants de produits diagnostiques (EDMA) 2009



Dépister, diagnostiquer et suivre le traitement des hépatites virales

Biologistes médicaux et médecins,
partenaires de votre santé

4

Qu'est-ce qu'une hépatite virale ?

5

Comment se protéger des hépatites virales ?

7

L'hépatite B :
une maladie fortement transmissible

8

L'hépatite C :
une maladie souvent silencieuse

10

Le rôle des analyses biologiques dans
le dépistage, le diagnostic et le suivi de traitement

12



Biologistes médicaux et médecins, partenaires de votre santé



**Le biologiste médical et le médecin
sont partenaires.**

**Ils jouent un rôle essentiel
dans la prévention, le dépistage
et le suivi de traitement.**

Grâce aux avancées du diagnostic biologique, les analyses effectuées en laboratoire de biologie médicale fournissent, aujourd'hui, de plus en plus d'informations pertinentes pour la prise en charge des patients.

Elles permettent d'identifier les facteurs de risque, de diagnostiquer ou de mieux comprendre les maladies et leurs évolutions possibles. **Autant de données qui offrent aux patients une meilleure qualité de vie.**

Le biologiste médical supervise, interprète et valide les résultats des analyses biologiques. En lien permanent avec les médecins, il est de plus en plus présent dans le parcours de soin des patients.

Son rôle d'acteur de santé a d'ailleurs été renforcé par la réforme de la biologie médicale¹ en France (publiée par le Ministère de la Santé en 2010).

1. Ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale. JORF n°0012 du 15 janvier 2010.

Qu'est-ce qu'une hépatite ?

L'hépatite est une **inflammation** du foie (du grec *hépar* = foie, suffixe -ite inflammation).

Elle peut comporter deux phases :

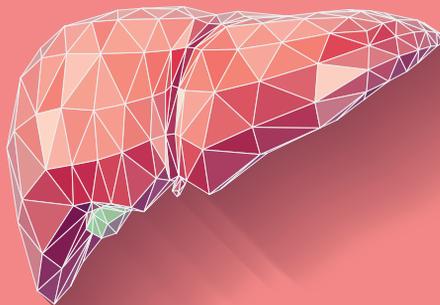
une première dite aiguë, peu après la contamination par le virus, suivie d'une phase chronique au-delà de 6 mois d'évolution.

La fibrose hépatique correspond à une cicatrisation excessive du tissu qui a été endommagé par l'inflammation du foie. La fibrose altère le fonctionnement du foie et peut entraîner de graves complications telles que la cirrhose.

Les hépatites peuvent avoir plusieurs causes :

- L'infection par un virus (virus de l'hépatite A, B, C, D et E, virus d'Epstein Barr responsable de la mononucléose infectieuse, cytomégalovirus),
- une intoxication (médicamenteuse, alimentaire, alcoolique),
- un trouble de l'immunité (à l'origine des hépatites auto-immunes)
- une infection bactérienne ou parasitaire.

Seules les hépatites dues aux virus des hépatites B (VHB), C (VHC) et D (VHD) peuvent devenir chroniques.



Le foie, un organe essentiel à la vie

Le foie assure des fonctions indispensables au corps humain. Il intervient dans la digestion, participe au contrôle du métabolisme et combat, avec le système immunitaire, les cellules et substances nocives qui pourraient menacer l'organisme. C'est pourquoi les infections affectant cet organe multifonctions sont susceptibles d'engendrer des maladies graves, telles que la cirrhose ou le cancer du foie.

Les hépatites virales

L'hépatite A (causée par le **virus de l'hépatite A ou VHA**) se contracte le plus souvent en consommant des aliments contaminés (fruits de mer, légumes ou fruits non lavés) ou de l'eau souillée par des selles. Les symptômes sont en général identifiables chez l'adulte mais souvent invisibles chez l'enfant.

L'hépatite A ne peut pas devenir chronique. Habituellement, elle guérit spontanément après deux à huit semaines² et les patients sont immunisés à vie.



Il existe un vaccin contre le virus de l'hépatite A. Il est particulièrement recommandé aux voyageurs avant leur séjour dans un pays où l'hygiène est précaire.

L'hépatite B (causée par le **virus de l'hépatite B ou VHB**) se transmet par le sang, la salive ou au cours de relations sexuelles. Elle peut devenir chronique et peut parfois conduire à une cirrhose ou un cancer du foie. A son début, les personnes infectées peuvent présenter un ictère (jaunissement de la peau et des yeux), une fatigue, une perte d'appétit et des douleurs articulaires ou abdominales.



Un vaccin sûr et efficace³ contre l'hépatite B existe et protège de la maladie. Des traitements existent également.

L'hépatite C (causée par le **virus de l'hépatite C ou VHC**) se transmet principalement par contact direct avec du sang contaminé. Très souvent, les patients ne présentent aucun symptôme ou rapportent une fatigue intense. L'hépatite C devient chronique dans 60 à 80% des cas et peut provoquer un cancer du foie.

Des traitements contre le virus de l'hépatite C existent mais aucun vaccin n'est encore disponible.

L'hépatite D (causée par le **virus de l'hépatite D ou VHD**) n'affecte que les sujets déjà porteurs du virus de l'hépatite B. Le sujet peut soit être infecté par les deux virus en même temps (co-infection), soit être infecté par le virus de l'hépatite D alors qu'il est déjà porteur du virus de l'hépatite B (surinfection). Les signes de la maladie sont identiques à ceux de l'hépatite B.

Aucun vaccin spécifique n'est disponible mais la vaccination contre le virus de l'hépatite B protège aussi de l'hépatite D.

L'hépatite E (causée par le **virus de l'hépatite E ou VHE**) se transmet par l'ingestion de produits d'origine animale provenant d'un animal infecté ou par de l'eau ou des aliments contaminés par des selles d'origine humaine ou animale. Ictère, fatigue, malaises et douleurs abdominales sont des symptômes fréquents de l'hépatite E.

Habituellement, l'organisme est capable de lutter naturellement contre le virus de l'hépatite E.

**Votre biologiste est
médecin ou pharmacien,
demandez-lui conseil.**

2. Hépatite A - Portrait du virus, Site du Carrefour Hépatites - Aide et Contact, disponible sur <http://hepatites.be/hepatite-a/>

3. Hépatite B, Aide-mémoire n° 204. Organisation Mondiale de la santé, Juillet 2016.

Comment se protéger des hépatites virales ?

La vaccination contre les hépatites A et B

La vaccination est la première précaution à prendre.

Il existe des vaccins sûrs et efficaces contre les virus des hépatites A⁴ et B³. Ils sont conseillés avant de voyager dans certaines régions (Afrique, Asie, Amérique du Sud), où les conditions d'hygiène sont précaires (pour l'hépatite A⁵) et en cas de maladie chronique du foie.

Quelles sont les méthodes de prévention de la transmission ?

Les précautions contre le VHA et le VHE

En voyage, il est recommandé :

- de se laver les mains régulièrement
- d'éviter les crudités, les coquillages*, les fruits et légumes non lavés
- de privilégier l'eau en bouteille capsulée (ouverte devant soi ou à ouvrir soi-même et d'éviter les glaçons dans les boissons.)

**En France, comme à l'étranger, une vigilance particulière s'impose vis à vis des fruits de mer.*



Les précautions contre le VHB et le VHC

Les virus des hépatites B et C sont présents dans le sang et dans certains liquides biologiques (salive, sperme pour le VHB). Pour éviter la contamination par ces virus, il convient :

- de ne pas partager ses objets de toilette personnels (brosse à dents) ou objets coupants (ciseaux, coupe-ongles, rasoirs)
- de privilégier des pratiques sexuelles sûres : utilisation de préservatifs et réduction du nombre de partenaires
- d'exiger du matériel à usage unique ou stérile lors de la réalisation d'un tatouage ou la pose d'un piercing
- de ne pas partager de seringues ou de matériel utilisé pour l'usage de drogues.

3. Hépatite B, Aide-mémoire n° 204. Organisation Mondiale de la santé, Juillet 2016.

4. Hépatite A, Aide-mémoire n° 328. Organisation Mondiale de la santé, Juillet 2016.

5. Recommandations générales, Institut Pasteur. Disponible sur <http://www.pasteur.fr/fr/sante/vaccinations-internationales/recommandations-generales>.

L'hépatite B

une maladie fortement transmissible

L'hépatite B est la maladie sexuellement transmissible la plus répandue au monde. Le virus de l'hépatite B (VHB) se transmet via les fluides corporels (e.g. le sang, la salive...) et par voies sexuelles. Persistant durablement dans les cellules sanguines infectées, il est fortement transmissible et se propage en partageant des objets ayant été en contact avec le sang (brosses à dents, rasoirs, boucles d'oreilles, piercings, seringues...).

Une mère contaminée peut également transmettre le virus de l'hépatite B à son enfant lors de l'accouchement et dans la période qui précède et qui suit la naissance.

Lorsqu'elle devient chronique, l'hépatite B peut conduire à une cirrhose ou à un cancer du foie.

Les symptômes de l'hépatite B

Lorsqu'ils sont présents, les symptômes de l'hépatite B peuvent être les suivants :

- ictère (jaunissement de la peau et des yeux),
- fatigue,
- douleurs abdominales et articulaires,
- perte d'appétit.

Le dépistage de l'hépatite B

Une simple prise de sang, effectuée en laboratoire de biologie médicale, permet le dépistage de l'infection et l'évaluation du stade de la maladie.

Après un comportement à risque ou lorsqu'une infection par le virus est suspectée, la réalisation d'un dépistage est essentielle pour prendre correctement en charge les patients.

LA VACCINATION CONTRE LE VIRUS DE L'HÉPATITE B

Contre le VHB, un vaccin sûr et efficace³ est disponible et fournit une protection d'au moins 20 ans³.



Les traitements de l'hépatite B



Des médicaments antiviraux au long cours bien tolérés et pris par voie orale sont aujourd'hui disponibles et stoppent l'évolution de la maladie dans plus de 50% des cas⁶.



Les analyses de biologie médicale permettent de suivre l'efficacité de ces traitements en mesurant la quantité de virus présente dans le sang des patients (tests dits « de charge virale »).

3. Hépatite B, Aide-mémoire n° 204, Organisation Mondiale de la santé, Juillet 2016. Disponible sur <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs204/fr/>
6. Christine Meffre (InVS, Saint-Maurice) Prévalence des hépatites B et C en France en 2004 - Institut de veille sanitaire.
7. Estimation des taux de prévalence des anticorps anti-VHC et des marqueurs de l'hépatite B chez les assurés sociaux du régime général de France métropolitaine, 2003-2004. InVS, janvier 2005.
8. <http://www.soshepatites.org/info-hepatites/le-foie-et-les-hepatites/>
9. Questions-réponses, Organisation Mondiale de la santé, Juillet 2014. Disponible sur <http://www.who.int/features/qa/11/fr/>

~ l'hépatite B, en chiffres ~

- Environ 8% de la population française⁷ a déjà été en contact avec le virus de l'hépatite B
- En France, près de 280 000⁶ personnes sont atteintes d'hépatite B chronique
- Plus de la moitié⁶ ignore qu'elle est porteuse du virus de l'hépatite B
- Le virus de l'hépatite B est dix fois plus transmissible⁸ que le virus de l'hépatite C et cent fois plus que le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), responsable du sida⁹.
- Le virus est détectable 30 à 60 jours après l'infection³

L'hépatite C

une maladie souvent silencieuse

L'hépatite C est causée par le virus de l'hépatite C ou VHC qui se transmet par contact avec du sang contaminé, généralement après des pratiques d'injection à risque ou l'utilisation de matériel médical non stérile.

L'hépatite C peut devenir chronique et entraîner, même plusieurs années après l'infection¹⁰, de graves complications. Certains patients peuvent ainsi développer une cirrhose ou un cancer du foie.

Les symptômes de l'hépatite C

L'hépatite C est souvent une maladie silencieuse que l'on ne diagnostique que plusieurs décennies après l'infection, lorsque le foie est fortement affecté. Lorsque des symptômes sont présents, les patients peuvent souffrir (durant la phase aigüe) d'une grande fatigue, d'ictère (jaunissement de la peau et des yeux) et de signes digestifs et généraux pouvant évoquer une grippe.

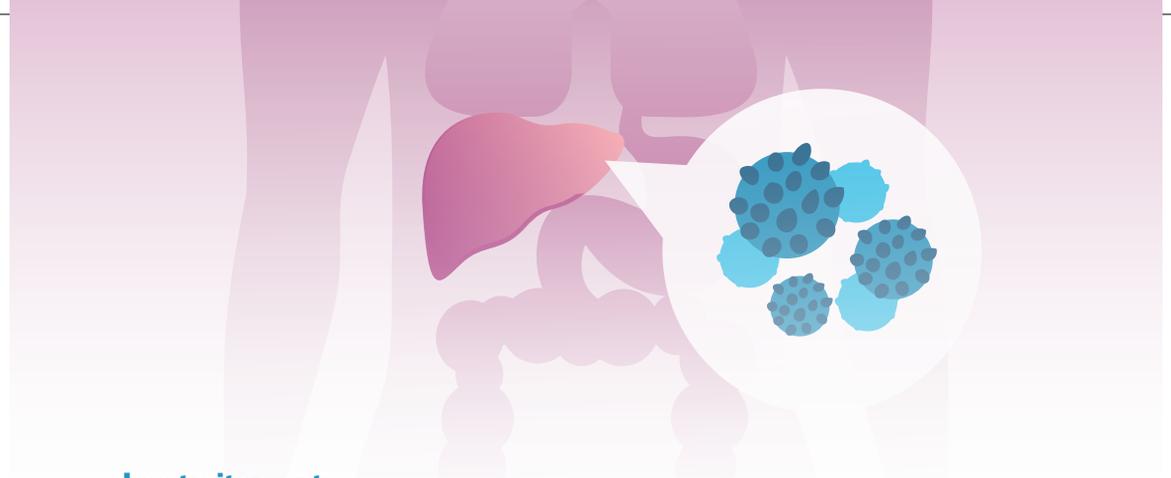
Le dépistage de l'hépatite C

Une simple prise de sang, réalisée en laboratoire de biologie médicale, permet aux personnes susceptibles d'avoir été en contact avec le virus de savoir si elles sont infectées.



**LA VACCINATION
CONTRE LE VIRUS DE
L'HÉPATITE C**
À ce jour, il n'existe pas
de vaccin contre le virus
de l'hépatite C.

¹⁰. Hépatite C, Aide-mémoire n° 164, Organisation Mondiale de la santé, Juillet 2016.



Les traitements de l'hépatite C



Le traitement de l'hépatite virale chronique C a profondément évolué ces dernières années avec l'apparition de nouveaux agents antiviraux directs. Disponibles par voie orale, ces traitements de courte durée sont très efficaces et globalement bien tolérés. Leur objectif est l'éradication du virus et donc la guérison, obtenue dans plus de 90% des cas¹¹.



Les analyses biologiques participent au suivi de la maladie. En mesurant la quantité de virus présente dans le sang des patients (tests de charge virale), elles mesurent l'efficacité des traitements.

6. Christine Meffre (InVS, Saint-Maurice) Prévalence des hépatites B et C en France en 2004 - Institut de veille sanitaire.

10. Hépatite C, Aide-mémoire n° 164. Organisation Mondiale de la santé, Juillet 2016.

11. POSTU 2016 FMC-HGE V Leroy CHU Grenoble.



~ l'hépatite C, en chiffres ~

- En France, près de 220 000⁶ personnes sont porteuses chroniques du virus de l'hépatite C
- 80 %¹⁰ des personnes infectées ne présentent aucun symptôme
- L'hépatite C peut se déclarer plusieurs années¹⁰ après l'infection



Le rôle des analyses biologiques dans le suivi des hépatites virales

Certaines pathologies virales du foie, telle que l'hépatite C, ne s'accompagnent d'aucun symptôme. Identifier ces maladies est donc indispensable pour traiter les personnes infectées, limiter les contaminations, prévenir et suivre les complications éventuelles.

Effectuées à partir d'une prise de sang en laboratoire d'analyses médicales, les analyses biologiques jouent un rôle essentiel tout au long de la chaîne de soins : du dépistage au suivi du traitement des hépatites virales.

Le dépistage

Dès qu'une infection est suspectée, un test de dépistage doit être réalisé. Une simple prise de sang suffit pour confirmer ou non la présence du virus.

En France, le risque de **contamination** par les virus des **hépatites B et C** subsiste essentiellement par **transmissions sanguine et/ou sexuelle**. C'est pourquoi, la législation et les recommandations françaises imposent des tests biologiques de dépistage :

- de l'hépatite B chez la femme enceinte, au sixième mois de grossesse¹²
- des hépatites B et C chez l'ensemble des donneurs de sang¹³ et d'organes¹⁴
- des hépatites B¹⁵ et C¹⁶ chez les professionnels de santé exposés au sang et aux liquides biologiques (ils sont également soumis à une obligation vaccinale¹⁵)



Du dépistage au suivi de traitement des hépatites virales, le diagnostic biologique vous donne le pouvoir de savoir.

Le diagnostic

Grâce aux analyses biologiques, le médecin pose le diagnostic d'hépatite virale, évalue le stade de la maladie et met en place le traitement adapté.

Un **diagnostic précoce permet d'introduire rapidement le traitement** et ainsi d'augmenter les chances de guérison.

**60 à 70%
des décisions médicales
sont prises à partir d'un
résultat issu d'un test de
diagnostic biologique¹⁷**



Le suivi du traitement

Un suivi médical s'impose lors du traitement d'une hépatite virale. **Des médicaments antiviraux efficaces et bien tolérés sont aujourd'hui disponibles.**

Les tests de charge virale qui évaluent la quantité de virus présente dans le sang des patients et ainsi mesurent l'efficacité des traitements.



12. Article R2122-1 et 2 du Code de la santé publique.

13. Article D1221-6 du Code de la santé publique.

14. Arrêté du 22 juin 2011 relatif aux modalités d'exécution des analyses de biologie médicale pour la recherche des marqueurs infectieux sur les éléments et produits du corps humain prélevés à des fins thérapeutiques, à l'exception des gamètes, du sang et des produits sanguins.

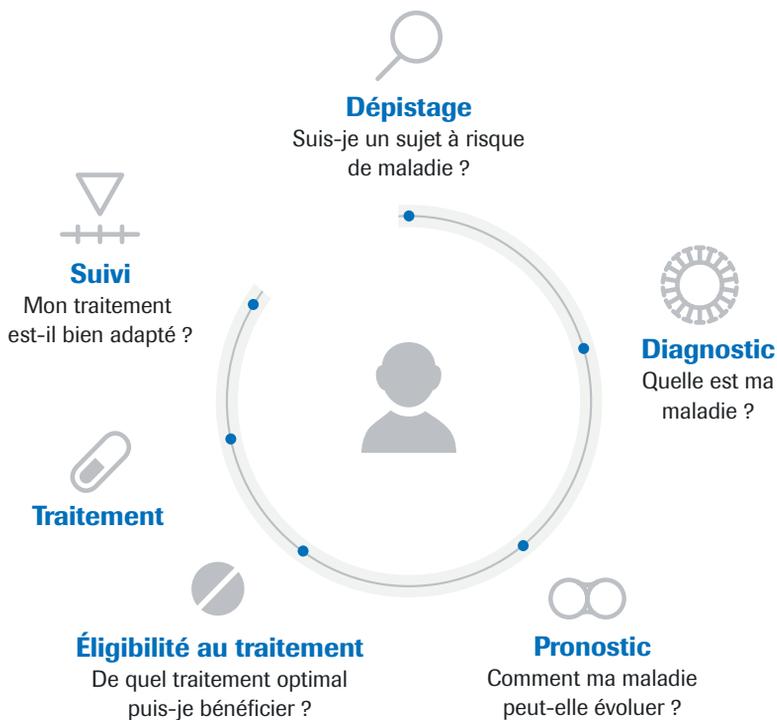
15. Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

16. Dépistage de l'Hépatite C - Populations à dépister et modalités du dépistage.

17. Association européenne des fabricants de produits diagnostiques (EDMA) 2009.



Le diagnostic biologique à toutes les étapes du parcours de soin



Votre biologiste médical vous accompagne tout au long de votre parcours de soin.

Informer sans inquiéter,
Soutenir sans exclure
Accompagner sans assister

N° Vert 0 800 004 372
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Depuis 20 ans, l'association SOS Hépatites mène des actions d'informations et d'accompagnement des personnes atteintes par une hépatite virale B ou C. L'association est agréée par les pouvoirs publics pour défendre les intérêts des malades auprès des autorités sanitaires.

- Une ligne d'écoute **0 800 004 372**
- un site Internet **www.soshepatites.org**
- des brochures d'informations- des temps d'échanges

Les malades vous parlent :
vivre avec la maladie, témoignages, traitements, suivi.



**« 77% des français*
aimeraient trouver en salle d'attente
des informations pratiques
sur l'examen qu'ils vont subir »**

**« 75% des français*
aimeraient pouvoir échanger
avec le biologiste sur leur
suivi médical »**

Fort de ces constats, Roche Diagnostics France a lancé un cycle de campagnes de communication en partenariat avec votre biologiste médical. Cette campagne sur les hépatites virales, qui met à votre disposition ce livret d'information sur l'importance du diagnostic biologique, dans la prise en charge de ces maladies et sur le rôle médical de votre biologiste est par ailleurs soutenue par la fédération SOS Hépatites.

Numéro 1 français du diagnostic biologique**, Roche Diagnostics France conçoit, développe et distribue des produits et des services innovants en biologie médicale, en histopathologie et en solutions de séquençage.

* Source : Enquête IFOP Santé réalisée pour Roche Diagnostics France auprès de 1000 personnes, 2014.

** Source : Enquête EDMS (EDMA), 2015.

「Votre **BIOLOGISTE MÉDICAL**
est pharmacien ou médecin.



Demandez-lui conseil !



Analyse
biologique

+



Biologiste
médical

→



Diagnostic
biologique



www.roche-diagnostics.fr



Agissez pour
le recyclage des
papiers avec
Roche Diagnostics
France et Ecofolio.



Avec la participation de

